



Addictologie : quand l'art-thérapie s'invite au musée

Le Csapa de Sèvres a expérimenté un dispositif d'art-thérapie hors-les-murs en partenariat avec la Fondation Louis Vuitton.

À l'automne 2019, le dispositif « Art-thérapie au musée : l'hôpital "hors-les-murs" » a été expérimenté par le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa) de Sèvres, dans le cadre d'un partenariat entre le CH des Quatre Villes à Saint-Cloud (92) et la Fondation Louis Vuitton. Objectifs : permettre aux patients de s'essayer à un processus de création au sein de ce musée prestigieux et aux soignants de valider l'intérêt clinique de la démarche par rapport à l'atelier « classique » d'art thérapie en place au sein de l'établissement de santé.

Un petit groupe de 6 patients (majoritairement suivis en ambulatoire pour alcoolodépendance) s'est constitué, sur propositions des soignants. 4 d'entre eux ont mené l'expérience jusqu'au bout. La première séance s'est tenue au Csapa, pour constituer symboliquement le groupe et présenter le dispositif aux participants. Ensuite, pendant six semaines, chaque lundi après-midi, ils ont bénéficié d'une visite de 45 minutes animée par un médiateur de la Fondation Louis Vuitton, autour de l'exposition en cours ou du musée. Après un temps de pause, le groupe participait pendant deux heures à un atelier d'art-thérapie en médiation arts plastiques. La dernière étape consistait en une consultation individuelle de bilan réalisée avec chaque participant.

Les avis des participants témoignent des aspects très positifs de l'expérience. Par ailleurs, une grille d'évaluation par patient complétée après chaque séance par l'art-thérapeute a permis d'objectiver que plusieurs participants avaient réalisé un travail introspectif important. La régularité du cadre, la connivence rapidement établie au sein du groupe « fermé », l'accueil dans un lieu hors du commun ont permis de valoriser les patients et de provoquer un déclic dans leur créativité. Tous se sont sentis « remobilisés » et acteurs de leur parcours de soin. Devant le succès de cette session, la Csapa envisage de nouveaux partenariats en 2021.

■ Contact : Nadine Amorim, art-thérapeute, art-therapie@nadineamorim.fr



Devant la Fondation Louis Vuitton © N. Amorim

Se réinsérer après la prison

Un appartement de transition aide à la réinsertion des personnes fragiles sur le plan psychique et social sortant de détention.

Depuis septembre 2018, le pôle de psychiatrie en milieu pénitentiaire de l'EPSM Georges-Daumezon (Loiret) accueille des patients sortant de prison dans un hébergement de transition, pour les accompagner dans une dynamique de réinsertion et de réapprentissage de l'autonomie.



© Stocklib - Gallina

Le dispositif s'adresse à toutes les personnes sortant de détention, en situation de précarité et présentant des psychoses stabilisées, des troubles de l'humeur ou anxieux, des fragilités psychologiques.

La démarche libre et sans contrainte judiciaire est formulée par le patient et s'accompagne d'un contrat de soins marquant son engagement dans un projet d'insertion co-construit. Durant le séjour (n'excédant pas 6 mois, renouvelable une fois), la prise en charge s'articule autour des relais de soins et la réadaptation psychosociale – avec les équipes du secteur psychiatrique et la médecine de ville, la remobilisation de liens familiaux, un accompagnement vers le logement autonome et la réadaptation vers l'emploi. La sortie est prononcée après atteinte des objectifs de soins et d'insertion sur décision médicale ou à la demande du patient. La prise en charge globale (médicale et sociale) est encadrée par une équipe pluridisciplinaire.

En pratique, le dispositif, situé sur le site de l'EPSM, comprend un studio avec une entrée différenciée et quatre chambres individuelles avec une zone commune (cuisine, salon et salle de bains). Cette configuration encourage les interactions sociales et le réapprentissage du vivre ensemble. La localisation facilite la mise en place de l'accompagnement, le relais avec les structures de soin et la possibilité de loyers modérés pour les bénéficiaires. Depuis l'ouverture, 9 patients ont bénéficié de cet outil. L'expérience montre son utilité et sa pertinence pour prévenir les décompensations et la précarité entraînant réhospitalisations ou récidive et réincarcérations. Par ailleurs, ce travail de réseau contribue à déstigmatiser la population accompagnée.

■ Contact : Nicolas Normand, Cadre de santé, nnormand@ch-daumezon45.fr